

Nom du propriétaire : _____

*** Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez avoir une procuration (fiche n° 70)**

Nom du mandataire (le cas échéant) : _____

Numéro de téléphone/cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Adresse des travaux visés ou numéro de lot : _____

Travaux à proximité d'une zone sensible (lac, cours d'eau, milieu humide ou fossé) :

oui non **si oui**; vous devez fournir le détail des mesures de protection environnementale et la localisation de traverse de cours d'eau. Indiquer si la traverse sera permanente ou temporaire? (Voir fiche n° 54)

Date de début des travaux : _____ Date de fin des travaux : _____

Êtes-vous producteur forestier enregistré? oui non

Avez-vous un plan d'aménagement forestier? oui non

Avez-vous une prescription sylvicole? oui non

Êtes-vous membre d'un groupement forestier? oui non

si oui, lequel: _____

Nom de l'entrepreneur ou du titulaire du droit de coupe qui procédera à la coupe :

Le nom et coordonnées de l'ingénieur forestier qui a prescrit les travaux :

Numéro de téléphone : _____

Les terrains visés par la demande sont-ils en zone agricole? oui non

La zone d'abattage est-elle (en partie ou totalité) dans une érablière? oui non

Si vous répondez « oui » aux deux questions précédentes, il est possible qu'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec soit requise (article 27 de la LPTAAQ).

La délimitation de la ligne des hautes eaux et des milieux humides, le cas échéant, doit être identifiée sur les plans par un spécialiste reconnu en environnement.

Reconnaissance de parcelle de culture, si requise, en vertu du REA? oui non



Description sommaire des travaux :

- pour des fins d'exploitation forestière;
- pour des fins de récolte d'arbres de Noël;
- pour des fins de drainage forestier (des mesures de protection environnementales doivent être déposées);
- pour des fins agricoles (attention des conditions particulières s'appliquent);
- pour des fins d'équipements publics;
- autres, précisez : _____

La zone d'abattage a-t-elle fait l'objet d'une coupe au cours des 12 dernières années?

oui non Date : _____ N° de permis : _____

Travaux d'abattage projetés

Vous pouvez référer au plan d'aménagement forestier ou à la prescription sylvicole.

N° du secteur visé par les travaux	Superficie du secteur	Type de coupe	Pourcentage

Je _____ déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé je me conformerai aux conditions des règlements en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Complété le

Propriétaire ou procureur fondé

N'oubliez pas d'ajouter les pièces jointes au courriel.
Pour connaître la liste des documents à fournir,
référez-vous à la page 3.



Documents et informations requis (aide-mémoire)

Pour que votre demande soit traitée, vous devez déposer les documents suivants :

- le formulaire de demande d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbres à des fins d'exploitation forestière complété;
- une procuration si le demandeur n'est pas le propriétaire. (Voir fiche **PROCURATION N° 70**);
- la localisation du terrain faisant l'objet de la demande et la description des travaux d'abattage d'arbres (type de coupe);
- une prescription sylvicole concernant les travaux forestiers, lorsque disponible;
- dans le cas d'abattage de plus de 20 % des tiges de bois d'un terrain, fournir un plan simple de gestion (plan d'aménagement forestier (PAF) préparé par un ingénieur forestier comportant les informations suivantes :
 - localisation du terrain visé et description des peuplements qui s'y trouvent;
 - identification des peuplements malades ou attaqués par les insectes et le bois renversé (chablis);
 - description des travaux prévus sur le terrain visé pour les cinq prochaines années;
- déterminez et localisez les voies d'accès à la zone d'abattage, les aires d'empilement ainsi que leurs dimensions et si une coupe de bois est nécessaire pour leur réalisation;
- la localisation et délimitation des cours d'eau, des milieux humides et de leurs bandes de protection riveraine applicables selon la réglementation (Voir fiche **RIVE ET LITTORAL N° 50**);
- déterminer les distances entre la zone d'abattage et les différentes zones sensibles;
- localiser les traverses de cours d'eau et le cas échéant, fournir les détails de ces aménagements en respect de la réglementation (Voir fiche **TRAVERSE DE COURS D'EAU (PONT ET PONCEAU) N° 54**);
- mesure de contrôle de l'érosion et des eaux de ruissellement. Voir fiche **REMANIEMENT DES SOLS N° 56**;
- le coût du certificat d'autorisation **de 52 \$ défrayé au dépôt de la demande**, non remboursable en cas d'annulation ou du refus de la demande.

Dans le cas d'abattage de frêne, le propriétaire ou son représentant doit fournir les précisions supplémentaires suivantes :

- décrire de quelle façon les résidus seront gérés (entreposage, transformation en un procédé conforme, date de sortie du terrain, identification du site de traitement; écocentre, usine de pâtes et papier, scieries, etc.) (voir fiche **AGRIE DU FRÊNE B**).



Mise en garde

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.